



Département des finances et de l'énergie
Service de l'administration numérique
Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für die digitale Verwaltung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Plan de mise en œuvre 2025- 2028

de la

Stratégie « Services numériques des autorités valaisannes »

Adopté en séance du Conseil d'Etat du 22 janvier 2025

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS.....	4
2.1	DESCRIPTION DES OBJECTIFS	4
2.2	INITIATIVES	5
2.3	SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION DES PROJETS AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	6
2.4	ORDRE D'IMPORTANCE DES PROJETS	8
3	PROJETS ET MESURES.....	10
3.1	SERVICES DE BASE	10
3.1.1	<i>Portail des prestations numériques</i>	<i>10</i>
3.1.2	<i>Compte d'utilisateur</i>	<i>11</i>
3.1.3	<i>Services d'identification et d'authentification.....</i>	<i>12</i>
3.1.4	<i>Service de paiement en ligne</i>	<i>13</i>
3.1.5	<i>Service de signature et de cachet électroniques</i>	<i>14</i>
3.1.6	<i>Service de scannage de documents.....</i>	<i>15</i>
3.1.7	<i>Service de vérification de documents par code QR.....</i>	<i>16</i>
3.1.8	<i>Service de notification</i>	<i>17</i>
3.1.9	<i>Service de publication</i>	<i>18</i>
3.1.10	<i>Générateur de formulaires</i>	<i>19</i>
3.1.11	<i>Service de représentation</i>	<i>20</i>
3.1.12	<i>Service d'intégration des prestations</i>	<i>21</i>
3.2	PRESTATIONS NUMÉRIQUES.....	22
3.2.1	<i>Extrait cantonal du registre des poursuites</i>	<i>22</i>
3.2.2	<i>Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique.....</i>	<i>23</i>
3.2.3	<i>Consultation de la situation fiscale du contribuable</i>	<i>24</i>
3.2.4	<i>Edition des données administratives des professionnels de la santé.....</i>	<i>25</i>
3.2.5	<i>Saisie des relevés des produits stupéfiants des pharmacies</i>	<i>26</i>
3.2.6	<i>Demande d'autorisation de pratiquer pour les professionnels de la santé.....</i>	<i>27</i>
3.2.7	<i>POC d'intégration d'une prestation communale.....</i>	<i>28</i>
3.3	BASES LÉGALES.....	29
3.3.1	<i>Loi sur les services numériques des autorités valaisannes</i>	<i>29</i>
3.3.2	<i>Ordonnance sur les services numériques des autorités valaisannes.....</i>	<i>30</i>
3.3.3	<i>Règlement sur les services de base</i>	<i>31</i>
3.3.4	<i>Etude sur les bases légales</i>	<i>32</i>
3.4	SUPPORT À L'USAGER	33
3.4.1	<i>Déploiement de l'organisation de support.....</i>	<i>33</i>
3.5	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	34
3.5.1	<i>Matériel promotionnel.....</i>	<i>34</i>
3.5.2	<i>eGovernment Symposium Romand</i>	<i>35</i>
3.5.3	<i>Formation Passez au numérique</i>	<i>36</i>

1 Introduction

La stratégie « Services numériques des autorités valaisannes » est l'expression d'une ambition majeure pour le canton du Valais. Celle-ci vise à transformer de façon durable les interactions entre la population, les entreprises et les autorités. Elle a été adoptée par le Conseil d'Etat en avril 2022.

Les chantiers sont nombreux, concernent toutes les autorités et réclament un investissement important en ressources financières et humaines autant métiers et que techniques durant toute la période de mise en œuvre.

Le plan de mise en œuvre est l'instrument de planification central pour ordonnancer les projets et mesures relatifs aux services numériques des autorités valaisannes financés tout ou partiellement par les budgets de l'Etat.

Il regroupe également les projets et mesures de numérisation d'importance où les ressources humaines du Service de l'administration (SAN) numérique sont impliquées.

Il énumère finalement d'autres mesures de soutien ou d'accompagnement à la transition numérique pilotées par le SAN.

Il est mis à jour à fréquence annuelle, en synchronisation avec le cycle budgétaire et sur la base des demandes déposées répondant aux critères d'éligibilité fixés en conformité avec la loi et l'ordonnance sur les services numériques des autorités.

2 Objectifs opérationnels

La stratégie « Services numériques des autorités valaisannes » définit une vision, des principes et des buts pour réaliser la numérisation des services dans tous les secteurs publics du canton.

Destinée à matérialiser l'ambition du Conseil d'État en matière de transformation numérique formulée en 2019, cette stratégie s'inscrit dans la ligne de celle de la Confédération, portée par Administration numérique suisse (ANS), et reprend largement les principes que les membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-change (AELE) ont ratifiés dans la déclaration de Tallinn sur l'eGovernment.

2.1 Description des objectifs

Réf.	Objectif	Description
OO1	Mettre en place l'architecture et les services de base nécessaires au développement des prestations numériques	L'architecture et les services de base constituent la fondation technique nécessaire à développer l'offre de prestations numériques sur une base robuste, réutilisable et éprouvée. L'utilisation systématique de ces services de base par les autorités valaisannes permettra en outre de réaliser des économies d'échelle sur le développement de nouvelles prestations et le support technique.
OO2	Ancrer et accroître la collaboration entre les différents niveaux institutionnels par le développement de prestations conjointes	La collaboration entre les autorités, de même niveau institutionnel ou non, se renforce par la fourniture de prestations numériques conjointes. Ainsi, en tant que maître d'œuvre de leur réalisation, l'État du Valais pilote avec les autorités d'autres niveaux institutionnels la priorisation, la planification et la conception de ces prestations. La mise en œuvre de prestations numériques conjointes nécessite, de la part des autorités impliquées, une harmonisation de leurs processus métiers ainsi que l'utilisation de standards techniques communs selon le principe d'interopérabilité.
OO3	Poser la base légale, la gouvernance, l'organisation et les structures de financement nécessaires à la transformation numérique des services public	La mise en œuvre de l'administration numérique doit s'appuyer sur une base légale définissant le périmètre institutionnel de la transformation numérique ainsi que les principes de mise en œuvre, notamment du point de vue technologique. La loi sur les services numériques des autorités (LSNA) répondra à cet impératif. En complément, d'autres bases légales sectorielles existantes seront impactées par ce processus de transformation et devront être adaptées. Le pilotage de la mise en œuvre nécessitera de mettre en place une structure organisationnelle où siègeront les représentants des autorités, en particulier le Canton et les communes. Par ailleurs, réaliser la transformation numérique des autorités nécessitera la contribution de différents services de l'État et des autorités valaisannes afin de déployer, communiquer, accompagner et supporter cette dernière. Finalement, les modalités de financement de la mise en œuvre de la stratégie par l'ensemble des parties prenantes devront être arrêtées dans la loi et faire l'objet d'un crédit d'engagement

OO4	Gérer et valoriser la donnée numérique tout au long de son cycle de vie	La donnée est au centre de tout projet numérique. La protéger et l'exploiter nécessite une démarche coordonnée de définition et de standardisation. L'échange de données entre autorités doit être systématiquement encouragé partout où cela est possible et utiliser les protocoles et infrastructures d'échange standardisés et sécurisés. L'ouverture de certaines données publiques doit être systématisée, dans le respect de la base légale et dans le prolongement des démarches nationales. La qualité doit faire l'objet d'exigences et doit être monitorée et le respect de la protection des données doit être garanti.
OO5	Promouvoir les prestations numériques et accompagner leur utilisation	La transformation numérique des services est une évolution majeure dans la façon qu'auront la population et les entreprises d'interagir avec les autorités. Elle leur permettra notamment de s'affranchir des contraintes de lieu et de temps pour l'accomplissement de leurs démarches administratives. Pour que le plus grand nombre bénéficie de cette évolution, il est nécessaire que les services numériques soient connus et perçus comme abordables dans leur utilisation. En outre, la confiance est indispensable à ce que ce nouveau canal soit choisi en priorité par la plus grande partie de la population. Pour ce faire des mesures de communication, de sensibilisation, d'accompagnement et de formation doivent être mises sur pied tant pour le personnel que pour les usagers. Finalement, le support doit être efficace, réactif et professionnel.

Les projets de ce plan de mise en œuvre peuvent être contributif d'un ou plusieurs objectifs opérationnels.

2.2 Initiatives

Les initiatives sont des ensembles de projets et de mesures qui portent sur une même thématique. De nouvelles initiatives pourront être définies lors de la révision périodique de ce plan de mise en œuvre.

L'initiative **Services de base** regroupe les projets qui servent à mettre en service, exploiter et maintenir les services de base tels que définis dans la Loi sur les services numériques des autorités (LSNA) à l'article 6 alinéa 3.

L'initiative **Prestations numériques** regroupe les projets de numérisation des prestations délivrées par les services métiers des autorités.

L'initiative **Bases légales** regroupe les projets qui mettent en place les conditions juridiques utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie numérique des autorités. Il s'agit en particulier de la LSNA et son ordonnance, ainsi que du règlement sur les services de base prévu dans les dispositions d'exécution de la loi.

L'initiative **Support à l'utilisateur** regroupe les mesures de support à l'utilisateur. Ce support peut se concrétiser sous la forme d'un helpdesk, de formulaires de contact, de chatbot, etc.

L'initiative **Communication et sensibilisation** regroupe les projets et mesures de communication tels que prévus dans la stratégie de communication et dans son plan de mise en œuvre.

Les projets de ce plan de mise en œuvre sont rattachés à une seule initiative.

2.3 Synthèse de la contribution des projets aux objectifs opérationnels

La contribution des projets aux objectifs opérationnels est définie dans le tableau ci-dessous.

Initiative	Projet	001	002	003	004	005
Services de base	Portail des prestations	X				
Services de base	Compte d'utilisateur	X				
Services de base	Services d'identification et d'authentification	X				
Services de base	Service de paiement en ligne	X				
Services de base	Service de signature et de cachet électroniques	X				
Services de base	Service de scannage de documents	X				
Services de base	Service de vérification de documents par code QR	X				
Services de base	Service de notification	X				
Services de base	Service de publication	X				
Services de base	Générateur de formulaire	X				
Services de base	Service de représentation	X				
Services de base	Service d'intégration des prestations	X				
Prestations numériques	Extrait cantonal du registre des poursuites		X			
Prestations numériques	Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique		X			
Prestations numériques	Consultation de la situation fiscale du contribuable		X			
Prestations numériques	Edition des données administratives des professionnels de la santé		X			
Prestations numériques	Saisie des relevés stupéfiants des pharmacies		X			
Prestations numériques	Demande d'autorisation de pratiquer pour les professionnels de la santé		X			
Prestations numériques	POC d'intégration d'une prestation communale		X			
Bases légales	Loi sur les services numériques des autorités			X		

Initiative	Projet	001	002	003	004	005
Bases légales	Ordonnance sur les services numériques des autorités			X		
Bases légales	Règlement sur les services de base			X		
Bases légales	Etude sur les bases légales			X		
Support à l'utilisateur	Déploiement de l'organisation de support	X		X		X
Communication et sensibilisation	Matériel promotionnel					X
Communication et sensibilisation	eGovernment Symposium Romand					X
Communication et sensibilisation	Formation <i>Passez au numérique</i>					X

2.4 Ordre d'importance des projets

Conformément à l'article 18 alinéa 2 de l'ordonnance sur les services numériques des autorités, les demandes d'intégration d'un projet au plan de mise en œuvre sont examinées sous l'angle :

- a) de leur **alignement stratégique**: la demande est indispensable à la mise en application d'une base légale, d'une décision du Conseil d'Etat ou d'une stratégie;
- b) du **bénéfice pour les usagers**: la demande couvre un besoin avéré et permet de simplifier les interactions avec l'autorité;
- c) du **bénéfice métier**: la demande permet d'élargir l'offre de prestations, de gagner en efficience (réduction des coûts), en qualité, en temps de traitement;
- d) des **impacts sur les processus**: la demande impacte les processus liés à la production de la prestation et à l'organisation du travail.

Projet	Alignement stratégique	Bénéfice pour les usagers	Bénéfice métier	Impacts sur les processus
Portail des prestations	Oui	Oui	Oui	Partiellement
Compte d'utilisateur	Oui	Oui	Oui	Oui
Services d'identification et d'authentification	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de paiement en ligne	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de signature et de cachet électroniques	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de scannage de documents	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de vérification de documents par code QR	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de notification	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de publication	Oui	Oui	Oui	Oui
Générateur de formulaire	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de représentation	Oui	Oui	Oui	Oui
Service d'intégration des prestations	Oui	Oui	Oui	Oui
Extrait cantonal du registre des poursuites	Oui	Oui	Oui	Oui
Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique	Oui	Oui	Oui	Oui
Consultation de la situation fiscale du contribuable	Oui	Oui	Oui	Oui

Projet	Alignement stratégique	Bénéfice pour les usagers	Bénéfice métier	Impacts sur les processus
Edition des données administratives des professionnels de la santé	Oui	Partiellement	Oui	Oui
Saisie des relevés stupéfiants des pharmacies	Oui	Partiellement	Oui	Oui
Demande d'autorisation de pratiquer pour les professionnels de la santé	Oui	Oui	Oui	Oui
POC d'intégration d'une prestation communale	Oui	Oui	Oui	Oui
Loi sur les services numériques des autorités	Oui	Oui	Oui	Oui
Ordonnance sur les services numériques des autorités	Oui	Oui	Oui	Oui
Règlement sur les services de base	Oui	Oui	Oui	Oui
Etude sur les bases légales	Oui	Oui	Oui	Oui
Déploiement de l'organisation de support	Oui	Oui	Oui	Oui
Matériel promotionnel	Oui	Oui	Oui	Partiellement
eGovernment Symposium Romand	Oui	Partiellement	Partiellement	Non
Formation <i>Passez au numérique</i>	Oui	Non	Oui	Non

3 Projets et mesures

Les projets et mesures ci-après sont ceux dont la mise en œuvre est prévue la période 2025 - 2028.

Ils sont regroupés selon l'initiative à laquelle ils se rattachent.

3.1 Services de base

3.1.1 Portail des prestations numériques

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le portail de prestations est destiné à devenir la porte d'entrée unique pour l'accès aux prestations des autorités valaisannes.

L'installation du portail est naturellement la première étape indispensable à permettre la fourniture de prestations.

Le canton du Valais a réalisé une étude visant à choisir une variante d'implémentation et est arrivé à la conclusion que la solution intercantonale iGovPortal représentait la voie la plus sûre, la plus pérenne et la plus économique. C'est donc ce produit qui sera installé et mis en service pour les prestations numériques des autorités valaisannes.

Livrables

- ④ Installation et intégration au sein de l'infrastructure technique cantonale
- ⑤ Mise en service pour le public
- ⑥ Mise à niveau du portail (V9)

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
④ 12.2024	⑤ 01.2025 ⑥ 09.2025	-	-	-

3.1.2 Compte d'utilisateur

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le compte met à disposition de l'utilisateur un espace documentaire sécurisé destiné à recevoir les documents résultant des prestations numériques ainsi qu'une messagerie permettant un échange sécurisé avec les autorités. Le compte permet également à l'utilisateur de définir la manière dont les notifications doivent lui être faites et la langue dans laquelle les formulaires et autres interfaces utilisateurs doivent lui être présentés.

Le compte peut être de type personnel s'il permet à l'utilisateur de gérer des affaires privées, ou de type professionnel s'il est destiné à gérer des affaires à titre de représentant d'une personne morale détentrice du compte. L'utilisateur peut disposer de plusieurs comptes de différents types.

Le compte doit pouvoir être accédé par plusieurs moyens d'identification électronique.

Livrables

- ❶ Mise en place du compte personnel intégré au portail des prestations et accessible par un seul moyen d'identification électronique
- ❷ Autoriser un usager de disposer de plusieurs comptes
- ❸ Extension de l'accès à un compte et rendre possible son utilisation par plusieurs MIE
- ❹ Mise en place du compte professionnel

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Services d'identification et d'authentification
- Services de délégation

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❶ 12.2024	-	❸ 12.2026	-	-
❷ 12.2024		❹ 12.2026		

3.1.3 Services d'identification et d'authentification

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

L'identification et authentification permet à un usager de se connecter au portail en mode sécurisé, ce qui lui permet d'accéder à son compte et de commander des prestations exigeant une authentification.

Livrables

- ❶ Mise en place des services d'identification et d'authentification pour une utilisation par les autorités cantonales ou pour des prestations hébergées au sein du réseau de l'Etat du Valais.
- ❷ Extension de la mise à disposition des services aux autres autorités
- ❸ Décommissionnement de la VS-ID et de la SwissID

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❶ 06.2024	❷ 12.2025	-	❸ 12.2027	-

3.1.4 Service de paiement en ligne

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le paiement en ligne permet à un usager de s'acquitter de l'émolument lié à la fourniture d'une prestation en utilisant un moyen de paiement électronique.

Livrables

- ❶ Mise en place du système de paiement en ligne pour les prestations numériques délivrées par les autorités cantonales.
- ❷ Mise en place du système de paiement en ligne pour les prestations numériques délivrées par les autorités communales.

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❶ 06.2024	❷ 12.2025		-	-

3.1.5 Service de signature et de cachet électroniques

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

La signature et le cachet électroniques permettent de garantir l'authenticité et la validité d'un document.

Livrables

- ① Analyse des besoins
- ① Mise en place du service de signature électronique pour une utilisation dans le cadre de la fourniture de Prestations numériques
- ② Extension de l'utilisation du service aux autres autorités

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Etude sur les bases légales

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
	① 12.2025	① 06.2026 ② 12.2026	-	-

3.1.6 Service de scannage de documents

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le scannage permet de joindre la photo d'un document à une demande de prestation numérique qui l'exigerait.

Livrables

- ❶ Mise en place du service de scannage

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
-	❶ 06.2025	-	-	-

3.1.7 Service de vérification de documents par code QR

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Un code QR, généré à partir des informations figurant sur un document est apposé sur celui-ci. Une application mobile permet de scanner ce code et de comparer de visu le contenu imprimé avec les éléments stockés dans le code QR. Ainsi il est possible de vérifier que les informations n'ont pas été altérées, y-compris sur un document imprimé.

Livrables

- ① Analyse et spécification des besoins
- ① Mise en place du service de vérification par QR-code

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
-	-	① 06.2026	-	-
		① 12.2026		

3.1.8 Service de notification

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service de notification permet l'émission de courts messages et alertes vers les usagers.

Les échanges entre usagers et autorités doivent se dérouler entièrement dans un environnement sécurisé à travers le portail par le canal du compte personnel et ne pas utiliser les systèmes de messagerie standard.

C'est pourquoi, lorsqu'un nouveau document ou une communication est émise par une autorité à destination d'un usager, une notification, émise sous forme de SMS, d'e-mail ou de notification « push » sur téléphone mobile, le prévient et l'invite à se connecter au portail pour consulter son compte personnel. Pour des raisons de coûts, il n'est pas envisagé à ce stade d'utiliser le canal SMS.

Livrables

- ❶ Mise en œuvre des notifications par e-mail
- ❷ Mise en œuvre des notifications en mode « push »

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Nouvelle app VS

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❶ 06.2024	-	❷ 06.2026	-	-

3.1.9 Service de publication

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service de publication permet l'envoi de documents vers les comptes des usagers.

Lorsqu'il n'est pas possible ou peu rentable de réaliser une automatisation entre l'application métier fournissant la prestation et le portail pour assurer le retour des documents délivrés en sortie vers le compte, une interface permet à un collaborateur administratif de poster un document manuellement à destination du compte d'un usager.

Livrables

- ❶ Interface graphique permettant d'envoyer un document vers le compte d'un usager

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
	-	❶ 06.2026	-	-

3.1.10 Générateur de formulaires

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le générateur de formulaire est une application destinée aux fournisseurs de prestations, permettant de créer un formulaire de saisie d'information en ligne. Il permet de définir et d'agencer les différents champs de saisie de façon simple et visuelle sans nécessité d'avoir des connaissances de programmation.

Avec les outils les plus avancés, il est également possible de définir un comportement dynamique du formulaire selon les éléments déjà remplis par l'utilisateur (parties de formulaire rendues visibles ou invisibles en fonction du contenu d'un champ particulier).

Le formulaire obtenu est intégrable à un processus standard et permet d'obtenir des données structurées et homogènes. Ce service de base allège le travail de conception des formulaires et permet de déléguer une partie des tâches de réalisation aux fournisseurs de prestations.

Livrables

- ❶ Analyse préalable visant à établir le besoin d'un générateur de formulaire

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Service d'intégration des prestations

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
	❶ 06.2025	-	-	-

3.1.11 Service de représentation

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service de représentation est destiné à permettre aux usagers du portail de déléguer la réalisation de tâches spécifique à des tiers. Grâce à ce service, un contribuable pourra par exemple accorder les droits à son partenaire ou à sa fiduciaire de consulter son dossier fiscal. Il pourra évidemment révoquer cette autorisation en tout temps.

Livrables

- ❶ Analyse préalable visant à poser le concept technique de représentation
- ❷ Mise en œuvre de la représentation de personnes physiques à personnes physiques
- ❸ Mise en œuvre de la représentation impliquant les personnes morales

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Services d'identification et d'authentification

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
	❶ 06.2025	❷ 03.2026	-	-
	❸ 12.2025			

3.1.12 Service d'intégration des prestations

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service d'intégration des prestations a pour objectif de standardiser la mise à disposition de prestations des autorités sur le portail. Cette standardisation s'appliquera d'une part à l'interface visuelle (frontend) afin d'offrir aux une expérience utilisateur constante et cohérente et d'autre part aux interfaces vers les applicatifs métiers.

Livrables

- ❶ Analyse préalable visant à décider de la variante
- ❷ Conception et acquisition du service d'intégration
- ❸ Mise en œuvre par le bais de l'intégration d'une prestation sous la forme d'un POC

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Services d'identification et d'authentification
- POC d'intégration d'une prestation communale

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❶ 12.2024	❷ 04.2025 ❸ 11.2025	-	-	-

3.2 Prestations numériques

3.2.1 Extrait cantonal du registre des poursuites

Unité d'organisation responsable

Service des poursuites et faillites

Description

L'extrait cantonal du registre des poursuites atteste de la présence ou de l'absence de procédure de poursuites à l'encontre de la personne concernée.

Cette attestation est requise dans plusieurs démarches administratives importantes telles que la signature d'un bail à loyer ou la demande d'un crédit.

Livrables

- ❶ Demande pour soi-même d'un extrait cantonal du registre des poursuites par une personne physique.
- ❷ Mise à niveau de la prestation sur le portail V9
- ❸ Demande d'un extrait cantonal du registre des poursuites pour une personne morale

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service de représentation

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❶ 12.2024	❷ 09.2025	❸ 03.2026	-	-

3.2.2 Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique

Unité d'organisation responsable

Service cantonal des contributions

Description

Le Service cantonal des contribution (SCC) reçoit de nombreuses demandes de la part des contribuables en vue d'obtenir des copies de divers documents fiscaux, la plupart du temps pour leur permettre de remplir la nouvelle déclaration fiscale, ou pour des besoins privés, souvent dans le cadre de divorces.

Ces demandes parviennent la plupart du temps par mail, courrier ou demande téléphonique. Le SCC fait le nécessaire et envoie par courrier postal, à l'adresse fiscale du contribuable, les documents demandés.

Le SCC souhaite digitaliser ces demandes récurrentes par le biais d'une prestation en ligne qui offrirait au contribuable la possibilité d'accéder directement aux documents spécifiques identifiés par le SCC.

Livrables

- ❶ Consultation des documents du dossier fiscal d'une personne physique sur les deux dernières années par elle-même
- ❷ Mise à niveau de la prestation sur le portail V9
- ❸ Consultation des documents du dossier fiscal par un représentant (fiduciaire)
- ❹ Réception de documents plus anciens dans le compte sur demande.

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Service de représentation

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❶ 12.2024	❷ 09.2025	❸ 03.2026	-	-
		❹ 12.2026		

3.2.3 Consultation de la situation fiscale du contribuable

Unité d'organisation responsable

Service cantonal des contributions

Description

Le contribuable a la possibilité de se tenir informé de sa situation fiscale de manière globale en partant de la consultation d'un tableau de synthèse disponible par le portail sous « Consulter son contentieux fiscal ».

Livrables

- ❶ Consultation du contentieux fiscal d'une personne physique
- ❷ Mise à niveau de la prestation sur la version 9 du portail
- ❸ Consultation du contentieux fiscal d'une personne morale

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Portail des prestations numériques (livrable 6)

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
	❶ 06.2025	❸ 03.2026	-	-
	❷ 09.2025			

3.2.4 Edition des données administratives des professionnels de la santé

Unité d'organisation responsable

Service de la santé publique

Description

Cette prestation permet aux professionnels de la santé et aux institutions sanitaires d'annoncer des modifications de certaines données administratives les concernant. Ces informations de contact sont recensées dans un registre des professionnels et des institutions de la santé. Les usagers sont identifiés.

Livrables

- ❶ Analyse préalable et POC d'intégration au portail
- ❷ Mise en œuvre de la prestation pour les professionnels de la santé
- ❸ Mise à niveau de la prestation sur la version 9 du portail
- ❹ Mise en œuvre de la prestation pour les institutions

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Portail des prestations numériques (livrable 6)
- Service de représentation

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❶ 12.2024	❷ 04.2025 ❸ 09.2025	❹ 03.2026	-	-

3.2.5 Saisie des relevés des produits stupéfiants des pharmacies

Unité d'organisation responsable

Service de la santé publique

Description

Cette prestation s'adresse aux pharmacies qui remettent des produits stupéfiants (produits de substitution à l'héroïne). En Valais, environ 380 patients se procurent quotidiennement ces produits auprès des pharmacies. Un contrôle des substances est prescrit par le droit fédéral, cette compétence est déléguée au pharmacien cantonal.

Aujourd'hui ce relevé est effectué au moyen d'un formulaire Excel remis une fois par mois au pharmacien cantonal. Cette prestation en ligne permettra aux pharmacies d'alimenter directement une base de données afin d'effectuer les contrôles nécessaires.

L'interface utilisateur de cette prestation sera complètement intégrée au portail.

Livrables

- ❶ Analyse préalable visant à étudier l'intégration au portail
- ❷ Mise en œuvre de la prestation avec identification des personnes physiques
- ❸ Mise à niveau de la prestation sur la version 9 du portail
- ❹ Mise en œuvre de la délégation de personnes morales à personnes physiques

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Portail des prestations numériques (livrable 6)
- Service de représentation

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
-	❶ 03.2025	❹ 03.2026	-	-
	❷ 07.2025			
	❸ 11.2025			

3.2.6 Demande d'autorisation de pratiquer pour les professionnels de la santé

Unité d'organisation responsable

Service de la santé publique

Description

Cette prestation s'adresse aux professionnels de la santé demandant une autorisation de pratiquer leur métier en Valais. Cela concerne toutes les professions de la santé (médecin, pharmaciens, sages-femmes, physiothérapeutes, ...). Environ 500 autorisations de pratiquer sont délivrées chaque année.

Cette prestation va permettre aux professionnels de la santé de saisir en ligne les informations nécessaires et fournir les documents obligatoires pour l'obtention de l'autorisation de pratiquer.

Un processus analogue est appliqué pour l'obtention d'une autorisation à facturer à charge de l'assurance maladie obligatoire. Ce processus doit également être numérisé.

La finalité de la prestation permettra de générer tous les documents nécessaires pour pratiquer et facturer.

L'interface utilisateur de cette prestation sera complètement intégrée au portail.

Livrables

- ❶ Analyse préalable visant à étudier les exigences et le périmètre détaillé de la prestation
- ❷ Mise en œuvre de la prestation avec identification des personnes physiques

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Service de scannage de documents

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
-	❶ 09.2025	❷ 02.2026	-	-

3.2.7 POC d'intégration d'une prestation communale

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

En collaboration avec les communes pilotes et leurs fournisseurs de service, ce POC d'intégration vise à valider les choix technologiques fait dans le cadre du projet *Service d'intégration des prestations*.

Livrables

- ❶ Etude préalable permettant de faire le choix de la prestation et du périmètre
- ❷ Conception et mise en œuvre de la nouvelle prestation (POC)
- ❸ Déploiement

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques (livrable 6)
- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service d'intégration des prestations

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
-	❶ 04.2025 ❷ 09.2025	❸ 03.2026	-	-

3.3 Bases légales

3.3.1 Loi sur les services numériques des autorités valaisannes

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le projet de loi sur les services numériques des autorités (LSNA) va principalement permettre d'étendre le périmètre des services numériques à toutes les autorités et d'imposer une normalisation technologique dans le domaine des services de base, soient deux facteurs dont la finalité globale sera de proposer des prestations numériques plus rapidement et à moindre coût.

Livrables

- ① Elaboration du projet de loi, consultation et transmission au Grand Conseil (06.2023)
- ② Traitement par le Grand Conseil (1^e lecture) (12.2023)
- ③ Traitement par le Grand Conseil (2^e lecture)
- ④ Entrée en vigueur

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
③ 05.2024	④ 01.01.2025	-	-	-

3.3.2 Ordonnance sur les services numériques des autorités valaisannes

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

La loi sur les services numériques des autorités (LSNA) devra être complétée par une ordonnance en précisant les modalités d'application.

Cette ordonnance devra idéalement être approuvée au moment de l'entrée en force de la loi afin d'en faciliter la mise en œuvre.

Livrables

- ① Elaboration du projet d'ordonnance
- ② Libération par le Conseil d'Etat pour consultation du Grand Conseil
- ③ Corrections et adoption par le Conseil d'Etat
- ④ Entrée en vigueur

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Loi sur les services numériques des autorités

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
① 05.2024	④ 01.01.2025	-	-	-
② 06.2024				
③ 09.2024				

3.3.3 Règlement sur les services de base

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le règlement vise à énumérer et décrire les services de base dans le détail et précise leurs périmètres et conditions d'utilisation.

Livrables

- ❶ Elaboration du projet de règlement
- ❷ Adoption par le Conseil d'Etat

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Loi sur les services numériques des autorités

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
	❶ 07.2025	-	-	-
	❷ 12.2025			

3.3.4 Etude sur les bases légales

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

L'étude vise à déterminer les éléments des principales bases légales fédérales et cantonales qui compliquent voire empêchent une dématérialisation complète des processus administratifs. A l'issue de cette analyse, des mesures correctives seront proposées et leurs conséquences documentées. Leur mise en œuvre fera l'objet d'une nouvelle évaluation,

Livrables

- ❶ Rédaction de l'étude
- ❷ Proposition de mesures correctives et analyse de l'impact

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Loi sur les services numériques des autorités

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
-	❶ 09.2025	-	-	-
	❷ 12.2025			

3.4 Support à l'utilisateur

3.4.1 Déploiement de l'organisation de support

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

L'utilisation par le public des services numériques ouvre une nouvelle dimension en matière de support. Il ne s'agit plus simplement de soutenir les collaborateurs internes, mais l'ensemble de la population et des entreprises, en particulier pour les services de base dont le support relève du Canton comme le prévoit l'article 23 alinéa 1 LSNA.

Assurer ce support nécessite d'adapter les moyens et l'organisation en termes humains et techniques.

Livrables

- ❶ Elaboration du concept de support
- ❷ Mise en service du support dans le cadre d'une prestation pilote
- ❸ Mise en service du support aux services de base (lot 1)
- ❹ Elaboration d'un concept d'amélioration et d'extension du service de support

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❶ 06.2025	❷ 01.2025	-	-	-
	❸ 01.2025			
	❹ 12.2025			

3.5 Communication et sensibilisation

3.5.1 Matériel promotionnel

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

L'utilisation des services numériques dépendra sensiblement de la promotion qui en aura été faite envers le public. Afin de faire largement connaître ces services numériques, il est nécessaire d'avoir recours à de la publicité.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de présenter les diverses prestations avec une identité visuelle homogène, il a été décidé de réaliser divers supports promotionnels réutilisables et adaptable au contexte de chaque prestation.

Livrables

- ❶ Mise à jour du site « Stratégie numérique VS »
- ❷ Brochure, dépliant A5 / 2 volets
- ❸ Flyer SCC
- ❹ Affichette A3
- ❺ Dossier de presse
- ❻ Communication sur les plateformes en ligne (site institutionnel, LinkedIn, Youtube)
- ❼ Elaboration d'un kit de communication pour les prestations d'autres autorités

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
❷ 05.2024	❶ 06.2025	-	-	-
❸ 12.2024	❻ 02.2025			
❹ 12.2024	❼ 09.2025			
❺ 12.2024				

3.5.2 eGovernment Symposium Romand

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique en collaboration avec le Service cantonal de l'informatique

Description

L'eGovernment Symposium Romand est une manifestation d'une journée qui permet la rencontre entre l'administration, le monde politique et les milieux économiques et académiques. C'est une occasion de faire annuellement un point de situation sur les avancées de la numérisation des collectivités publiques.

Des échanges ont lieu sur des thèmes d'actualité et sur les défis posés à la cyberadministration. L'eGovernment Symposium Romand a lieu chaque année dans un canton-hôte différent. Le canton du Valais accueillera cet évènement en mai 2024.

Livrables

- ① Organisation de l'eGovernment Symposium Romand 2024

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
① 05.2024		-	-	-

3.5.3 Formation *Passez au numérique*

Unité d'organisation responsable

Service des ressources humaines

Description

Dans le cadre de la transformation numérique, le Service des ressources humaines en collaboration avec le Service de l'administration numérique mets en place un cours qui se concentre non seulement sur les nouveaux outils et technologies, mais aussi sur le facteur humain. Des thèmes tels que l'introduction à la transformation numérique, les changements et défis induits dans l'administration ainsi que les impacts sur les bases légales seront aussi abordés.

Livrables

- ❶ Mise sur pied d'une formation d'une journée en français et en allemand pour les cadres supérieurs des administrations cantonales et communales

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

Période de réalisation

2024	2025	2026	2027	2028
-	❶ 07.2025	-	-	-